



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 15 décembre 2006

BILAN D'ETAPE DES NEGOCIATIONS :
LE COMPTE N'Y EST PAS ENCORE ET L'ACTION DEVRA SE POURSUIVRE

A l'issue de la manifestation du 26 novembre, le directeur de cabinet, Bernard Thomas, a précisé à la délégation du SNPDEN qu'il recevait que les négociations avec les représentants syndicaux des personnels de direction devraient désormais aboutir dans des délais rapprochés. Voici l'état des négociations au 15 décembre.

- **Des acquis :**

Extension de la clause de pénibilité aux adjoints.

La CPA (Cessation Progressive d'Activité) ouverte à tous les personnels de direction.

Ratio porté à 20% pour la hors classe et ratio régulé pour la 1^e classe.

- **Des avancées :**

Reconnaissance du principe d'étendre l'IRD (indemnité de responsabilité de direction) aux adjoints

Rédaction d'une importante charte organisant les relations entre les EPLE et les services déconcentrés mais se heurtant encore à des réticences persistantes

Plan de requalification des personnels administratifs dans les EPLE

- **Des blocages :**

Des blocages financiers :

Réduction insuffisante des écarts de rémunérations entre chefs et adjoints,

Absence de prise en compte de la situation des chefs d'établissement des EPLE de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Un blocage idéologique total : le refus d'aborder la question de notre temps de travail

Le SNPDEN réclame un texte sur le temps de travail propre aux personnels de direction prenant en compte les spécificités d'un métier de « cadre autonome ». Le ministère a opposé un nouveau refus. Nous ne céderons pas sur cette question.

Le Bureau national élargi aux secrétaires académiques du 16 janvier décidera des modalités de la poursuite de l'action nationale afin de concrétiser les avancées et de lever les blocages, notamment sur la reconnaissance de notre temps de travail.